

Salle de jeux vidéo

PS4 et Nintendo Switch



Charte d'utilisation de l'espace Jeux Vidéo - Médiathèque municipale Jacques Thyraud - Ville de Romorantin - Lantheny

L'espace « jeux vidéo » de la Médiathèque Jacques Thyraud est équipé de consoles accessibles aux créneaux horaires définis par l'établissement. La présente charte détaille les conditions d'utilisation et règles de cet espace.

- L'accès à l'espace « jeux vidéo » est réservé aux usagers inscrits à la Médiathèque à partir de 7 ans. L'approbation écrite de la charte d'utilisation est indispensable (signature du responsable légal pour les joueurs de moins de 18 ans).
- Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte durant toute la session.
- La possibilité est offerte aux usagers de réserver un créneau de jeu, soit en se présentant sur place, soit par téléphone (02-54-94-41-86) ou par mail (mediatheque@romorantin.fr). Il n'y a cependant pas d'inscription plus d'une semaine à l'avance.

Le joueur doit prévenir la Médiathèque en cas d'empêchement. La réservation est annulée pour tout retard de plus de 10 minutes.

- L'accès aux consoles est possible lors des créneaux horaires prévus par la Médiathèque :
 - Le mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h (13h à 18h pendant les vacances scolaires).
 - Le mercredi et le samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h.

La Médiathèque peut fermer l'espace « jeux vidéo » en cas d'absence de responsable.

- Seuls les usagers inscrits à la Médiathèque avec un abonnement à jour sont autorisés à accéder aux consoles, après l'approbation écrite de la charte d'utilisation.
- Le créneau est limité à 1 h en cas d'affluence.
- Le choix du jeu est soumis aux limitations d'âge légal mentionné par le PEGI (Pan European Game Information).
- Les séances sont encadrées par un bibliothécaire, seul habilité à installer les jeux et à intervenir sur le matériel en cas de problèmes techniques.
- Les joueurs peuvent être autorisés à sauvegarder leur progression selon la console. Néanmoins, la Médiathèque ne peut être tenue responsable en cas d'effacement des données.
- Les usagers s'engagent à adopter une attitude modérée, à rester courtois et se montrer fair-play, les parties ne devant pas dégénérer.
- L'encadrant de la séance peut mettre un terme à celle-ci en cas de comportement inadapté ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ».
- Toute détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur, ou des parents pour les mineurs, qui doivent remplacer le matériel à l'identique ou le rembourser au prix de la valeur marchande en cours.

De manière générale et conformément au règlement intérieur de la Médiathèque, le non-respect de la présente charte ou du règlement intérieur peut, sous la responsabilité du Directeur ou de son représentant, conduire à une exclusion temporaire ou définitive.

Joueur de moins de 18 ans

Je, soussigné(e),

NOM, Prénom (du responsable légal) :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

.....

Autorise mon enfant

NOM, prénom (de l'enfant) :

.....

Date de naissance :/...../.....

à utiliser l'espace « jeux vidéo » de la Médiathèque. Je reconnais que mon enfant et moi avons pris connaissance du règlement concernant l'utilisation de ce service.

La présente autorisation est reconduite tacitement.

Date :

Signature :

Joueur de plus de 18 ans

Je,

soussigné(e),

.....

Atteste avoir pris connaissance du règlement de la Médiathèque et de la charte d'utilisation de l'espace « jeux vidéo » et m'engage à les respecter.

À, le

.....

« Lu et approuvé », signature



Médiathèque municipale Jacques Thyraud
20 Faubourg Saint-Roch • Romorantin-Lanthenay
Tél. 02 54 94 41 86 • mediatheque@romorantin.fr
mediatheque.romorantin.net

